

PROCES-VERBAL

Nombre de Conseillers

En exercice : 29
Présents : 28
Votants : 29

L'an deux mille vingt-six, le 21 mars, le Conseil Municipal de la Commune de Baden s'est réuni en session ordinaire dans la salle du Conseil, 3 place Weilheim, sur convocation légale en date du 16 mars 2026 et sous la présidence de Monsieur Michel ADELAÏDE puis Monsieur Christophe BÉDARD, Maire.

Présents : Christophe BÉDARD, Élise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER, Philippe EVEZARD, Armelle THIBBAUT LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE FABRY, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHÉO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal DE GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Virginie LE GOASCOZ (LE GALL)

Ont donné procuration : Marc PETITRENAUD à Didier VAUTRIN

Secrétaire de séance : Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS

La séance du Conseil municipal fait l'objet d'un enregistrement audio.
Le procès-verbal de la précédente réunion est arrêté à l'unanimité.

1) ELECTION DU MAIRE

La séance du Conseil municipal est ouverte par Monsieur Patrick EVENO, Maire, qui donne lecture des résultats constatés au procès-verbal des élections municipales :

Nombre d'électeurs inscrits : 4704

Nombre de votants : 2892

Nombre de bulletins blancs : 77

Nombre de bulletins nuls : 45

Suffrages exprimés : 2770

Liste BADEN DEMOCRATIE : 1462 voix

Liste ENSEMBLE POUR BADEN 2026 : 1308 voix

Monsieur Patrick EVENO énumère les personnes démissionnaires : AIRIAU Catherine

Monsieur Patrick PIQUET demande s'il est prévu d'approuver le procès-verbal du conseil municipal du 2 mars dernier.

Monsieur Patrick EVENO répond que cela est prévu plus tard au cours de la séance.

Monsieur Patrick EVENO procède à la lecture d'une déclaration :

« Mesdames, Messieurs,

Aujourd'hui, nous sommes réunis pour un moment particulier. Je transmets officiellement la responsabilité de maire à monsieur BEDARD, que les électrices et les électeurs ont choisi pour conduire désormais les destinées de notre commune.

Être maire est un honneur, mais aussi un apprentissage permanent.

Diriger une commune est une tâche exigeante, qui demande engagement, vision et une connaissance approfondie des dossiers. C'est un rôle qui requiert de la rigueur, de la détermination dans la conduite des projets.

Des décisions parfois difficiles à prendre, des réalités du terrain, des contraintes administratives à prendre en compte.

Mais aussi des événements imprévisibles comme nous en avons vécus pendant cette mandature : covid, inflation, crises internationales, et j'en passe.

C'est une fonction qui demande du temps, beaucoup de temps et aussi beaucoup d'humilité et de probité.

Monsieur BEDARD, vous héritez aujourd'hui d'une situation saine et de projets en cours qui, je l'espère, seront menés à bien.

Il est essentiel que la continuité du service public soit assurée et que les dossiers en cours progressent sans heurt pour le bien de la commune.

La continuité républicaine qui fait la solidité de nos institutions locales n'est pas qu'une vague notion. C'est un socle de notre démocratie, valeur que vous semblez vous approprier.

Je suis convaincu que vous saurez trouver, au fil du temps, les repères nécessaires pour exercer cette mission avec sérieux et sens des responsabilités.

Je vous souhaite de la réussite dans vos nouvelles fonctions. La charge qui vous incombe est lourde, mais elle est immense et passionnante.

Je vous souhaite un mandat guidé par l'intérêt général.

Pour ma part, je quitte cette fonction avec le sentiment du devoir accompli et avec confiance dans l'avenir de notre commune. Les projets engagés, les bases posées, les équilibres construits sont autant de points d'appui pour la nouvelle équipe municipale.

Je remercie sincèrement mon équipe, l'ensemble des élus, des agents communaux et des habitants pour ces années de travail partagé, et je forme le vœu que notre commune continue à avancer avec sérénité et responsabilité. Merci. »

Monsieur Patrick EVENO déclare Christophe BEDARD, Elise FERRY, Jean-Charles DUMONT, Aurélie BERSIER PITOU, Philippe EVEZARD, Armelle THIBBAUT LATTARD, Paul HAROCH, Perrine TANGUY, Philippe FERNANDEZ, Victoire DORISE FABRY, Michel ADELAÏDE, Anaïs RUPIN, Daniel GUILLEMOT, Catherine VERNIER, Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS, Corinne RUYSSSEN, Bertrand ROBIC, Nathalie LE GUEN, Valéry JACOB, Christine DE MEDTS, Nathan RIO, Sylvie MAHEO, Didier VAUTRIN, Patrick PIQUET, Chantal de GRAEVE, Yannick LECOANET, Nadège CORSO, Marc PETITRENAUD, Virginie LE GOASCOZ (LE GALL) installés dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

En application de l'article L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, le doyen d'âge des membres présents du Conseil municipal, Monsieur Michel ADELAÏDE prend la présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Monsieur Michel ADELAÏDE procède à la lecture d'une déclaration :

« Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Nous venons de clôturer une mandature et nous en ouvrons une nouvelle.

Permettez-moi, avant toute chose, de remercier chaleureusement toutes celles et ceux qui se sont déplacés pour assister à ce premier conseil municipal.

Votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie de notre commune.

Permettez-moi également de remercier le personnel municipal pour son implication dans l'organisation de cette belle cérémonie.

C'est avec gravité et honneur que je préside aujourd'hui ce premier conseil municipal.

Je veux d'abord adresser à toutes et à tous, mes félicitations à l'ensemble des élus qui siègent ici, maintenant.

À celles et ceux de la majorité, à qui les Badennois ont confié la responsabilité d'agir.

Mais également à celles et ceux de la minorité, dont la présence et l'expression sont indispensables à la vitalité démocratique de notre commune.

Au-delà des sensibilités qui nous distinguent, nous partageons désormais une même exigence : servir Baden.

Je forme le vœu que cette mandature ouvre une nouvelle manière de travailler ensemble.

Une manière fondée non sur l'opposition systématique, mais sur le dialogue, l'écoute et la recherche sincère de l'intérêt général. Il serait souhaitable que ce soit un objectif pour chacun d'entre nous.

Notre commune n'a pas besoin de divisions stériles.

Elle a besoin d'un conseil municipal capable de débattre, de se respecter et, chaque fois que possible, de se rassembler.

C'est dans cet esprit que je souhaite que nous avancions, dans la clarté, dans la responsabilité, et avec une seule boussole, Baden et l'intérêt de ses habitants.

Le temps est venu maintenant, avec une première décision essentielle pour notre commune : l'élection de notre Maire.

Et sans plus tarder nous allons aborder le début de notre premier conseil municipal. »

Monsieur Michel ADELAÏDE procède à l'appel nominal des conseillers municipaux et constate que le quorum est atteint.

Monsieur Michel ADELAÏDE invite les élus à formuler leurs éventuelles remarques concernant le procès-verbal de la précédente séance.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 02 mars 2026 est considéré comme arrêté.

Monsieur Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS est désigné en qualité de secrétaire de séance par le Conseil municipal en application de l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président invite le Conseil municipal à procéder à l'élection du Maire au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, conformément à l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales.

Un bureau de vote est constitué du Président, Monsieur Michel ADELAÏDE et de 2 assesseurs : MM Victoire DORISE FABRY, Yannick LECOANET.

Monsieur Patrick PIQUET rappelle qu'il convient de faire appel à candidatures pour l'élection du Maire.

Monsieur Michel ADELAÏDE invite les candidats à l'élection du Maire à se déclarer.

Monsieur Didier VAUTRIN et Monsieur Christophe BÉDARD font acte de candidature.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, dépose son enveloppe dans l'urne disposée à cet effet.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Élection du Maire - 1^{er} tour	
Nombre de conseillers municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : 0	
(a) votants : 29	
(b) suffrages nuls : 0 (Art L.66 code électoral)	
(c) suffrages blancs : 0 (Art L.65 code électoral)	
(a-b-c) suffrages exprimés : 29	
majorité absolue : 15	
Candidats <i>par ordre alphabétique</i>	Nombre de suffrages obtenus
M. BÉDARD Christophe	22
M. VAUTRIN Didier	7

Monsieur Christophe BÉDARD ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé maire et immédiatement installé.

2) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Monsieur le Maire lit le bordereau de la délibération. Il propose aux conseillers municipaux de voter à main levée la détermination du nombre d'adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de fixer à 7 le nombre d'adjoints.

3) ELECTION DES ADJOINTS AU MAIRE

En application de l'article L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'élection des adjoints à bulletin secret sous la présidence de Monsieur Christophe BÉDARD, élu Maire.

Le dépouillement du vote donne les résultats ci-après :

Élection des adjoints - 1^{er} tour	
Nombre de conseillers municipaux présents n'ayant pas pris part au vote : 0	
(a) votants : 29	
(b) suffrages nuls : 0 (Art L.66 code électoral)	
(c) suffrages blancs : 7 (Art L.65 code électoral)	
(a-b-c) suffrages exprimés : 22	
majorité absolue : 15	
Candidats <i>par ordre alphabétique</i>	Nombre de suffrages obtenus
Liste DUMONT	22

La liste DUMONT ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés adjoints au Maire, dans l'ordre suivant :

Nom et Prénom	En qualité de
DUMONT Jean-Charles	1 ^{er} adjoint
FERRY Elise	2 ^{ème} adjointe
EVEZARD Philippe	3 ^{ème} adjoint
BERSIER PITOU Aurélie	4 ^{ème} adjointe
HAROCH Paul	5 ^{ème} adjoint
THIBBAUT LATTARD Armelle	6 ^{ème} adjointe
FERNANDEZ Philippe	7 ^{ème} adjoint

Monsieur le Maire, procède à la lecture de la charte de l'élu local.
Les dispositions du chapitre III du Code général des collectivités territoriales sont remis sur table aux conseillers municipaux.

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire procède à la lecture d'une déclaration :

*« Mesdames, Messieurs, Chers habitants de Baden, Chers collègues,
Ce samedi 21 mars est un moment fort. Un moment où l'on mesure à la fois l'honneur qui nous est fait... et le poids de la responsabilité qui nous est confiée.*

Dimanche, les Badennes et les Badennois ont fait un choix. Un choix clair. Un choix courageux. Un choix de changement.

Je veux, au nom de toute notre équipe, vous dire merci. Merci pour votre confiance. Mais surtout, merci pour l'élan que vous avez donné à notre commune. Car ce vote ne nous donne pas un pouvoir. Il nous impose une exigence.

Nous ne sommes pas ici pour gérer dans la continuité. Nous sommes ici pour corriger, réorienter, et parfois réparer. Le dire n'est pas polémique. C'est une question de lucidité.

Trop de décisions ont été prises sans concertation réelle. Trop de projets ont été engagés sans mesurer suffisamment leurs conséquences. Trop souvent, la parole des habitants est restée à distance. Ce temps est révolu.

Nous ouvrons une nouvelle étape. Une étape fondée sur une autre manière de faire : plus collective, plus transparente, plus responsable. Car nous avons une conviction profonde : une commune ne se dirige pas seule. Elle se construit avec ses habitants.

Notre engagement sera total. Et je veux le dire avec émotion : c'est une fierté immense d'être ici ce matin. Une fierté de servir Baden. Une fierté d'agir pour cette commune singulière, entre terre et mer, riche de ses hameaux, de ses paysages, de ses habitants.

Pour beaucoup d'entre nous, cet engagement n'est pas un calcul. C'est un attachement. C'est une histoire personnelle. C'est une manière de rendre à cette commune une part de ce qu'elle nous a donné.

Mais cette fierté va de pair avec une exigence forte. Une exigence envers nous-mêmes. Nous devons être irréprochables. Dans nos décisions. Dans nos comportements. Dans notre manière de rendre des comptes. La transparence ne sera pas un slogan. Ce sera une règle. Rien ne sera dissimulé. Tout devra être expliqué. Chaque décision devra pouvoir être comprise par tous.

Je veux également m'adresser aux agents de la commune. Vous êtes au cœur de l'action publique. Vous êtes la continuité du service rendu aux habitants. Nous serons exigeants, oui. Mais nous serons aussi pleinement à vos côtés. Respectueux de votre engagement. Attentifs à vos conditions de travail. Convaincus que c'est avec vous que nous réussirons.

Très rapidement, nous prendrons des décisions importantes. Et nous les prendrons avec clarté.

Lors de notre prochain conseil municipal, le 7 avril prochain, nous prendrons la décision de mettre un terme au projet du pôle sportif tel qu'il a été engagé. Ce choix n'est pas un choix de facilité. C'est un choix de responsabilité. Au fil du temps, ce projet a pris une ampleur qui dépasse aujourd'hui les capacités raisonnables de notre commune. Il engage des montants qui fragiliseraient durablement nos équilibres financiers. Et il nous oblige, collectivement, à regarder la réalité en face.

Notre rôle n'est pas de juger, mais d'agir dans l'intérêt de Baden. C'est pourquoi nous assumons, avec gravité et détermination, de reconsidérer que ce projet, dans sa forme actuelle, ne peut être poursuivi sans mettre en risque l'avenir de notre commune.

Nous ferons un autre choix : celui de la maîtrise, du sérieux et d'une vision durable pour Baden.

Dans le même esprit, un audit financier indépendant sera lancé. Parce que nous devons savoir précisément où nous en sommes. Parce que nous devons agir en toute transparence. Parce que nous devons reconstruire sur des bases solides.

Mais au-delà des décisions, il y a une ambition. Faire vivre une démocratie réelle. Une démocratie où l'on écoute avant de décider. Une démocratie où l'on associe avant de trancher. Une démocratie où chacun peut trouver sa place. Parce que Baden n'appartient pas à quelques-uns. Baden appartient à tous.

Chers collègues, Le mandat qui commence sera exigeant. Il demandera du courage. Il demandera de la constance. Il demandera de rester fidèles à nos engagements, y compris lorsque cela sera difficile. C'est cela, l'engagement politique.

Chers habitants, Nous prenons ce midi un engagement simple. Travailler avec sérieux. Agir avec honnêteté. Décider avec responsabilité. Et ne jamais oublier pourquoi nous sommes ici. Pour Baden. Pour ses habitants. Et pour son avenir.

Alors avançons. Avec lucidité. Avec détermination. Et avec fierté profonde d'agir, ensemble, pour notre commune. Je vous remercie. »

Monsieur Didier VAUTRIN procède à la lecture d'une déclaration :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les élus,
Je tiens tout d'abord à remercier Monsieur Patrick Eveno, ancien maire, ainsi que l'ensemble de ses colistiers. Ce fut un réel plaisir d'échanger et de travailler dans le cadre de cette campagne. Malgré des divergences parfois marquées, nos échanges sont toujours restés respectueux, et je tenais à le souligner.
Je souhaite également remercier chaleureusement l'ensemble des agents municipaux qui ont œuvré au bon fonctionnement des bureaux de vote. Par leur professionnalisme, leur disponibilité et leur rigueur, ils ont permis le bon déroulement de ce moment essentiel de la vie démocratique. Qu'ils en soient sincèrement remerciés.
Je tiens à adresser mes plus sincères remerciements aux 1308 Badennoises et Badennois qui nous ont accordé leur confiance lors de cette élection municipale. Même si le résultat ne nous a pas permis de l'emporter, leur soutien nous honore et nous engage pleinement.
Je souhaite saluer avec reconnaissance l'ensemble des membres de la liste Ensemble pour Baden 2026 pour leur travail, leur engagement et l'énergie qu'ils ont consacrée à cette campagne. Leur implication a été exemplaire et digne.
Les 7 élus de notre liste constitueront désormais une opposition claire, vigilante et déterminée au sein de ce conseil municipal. Nous exercerons pleinement notre rôle, avec exigence, afin de nous assurer que chaque décision prise le soit dans le respect strict de l'intérêt des Badennoises et des Badennois. Nous serons présents dans toutes les commissions et à chaque conseil municipal pour analyser, questionner et, si nécessaire, nous opposer aux décisions qui ne nous sembleraient pas conformes à l'intérêt général. Nous ne laisserons rien passer lorsque les enjeux l'exigeront.
Nous porterons avec sérieux et détermination la voix de celles et ceux qui nous ont fait confiance, tout en restant attachés aux valeurs républicaines et au respect des institutions.
Vous pouvez compter sur notre engagement total. Je vous remercie. »

Les informations au Conseil municipal ont été déposées sur table.

Monsieur le Maire annonce que le prochain Conseil municipal se tiendra le 07 avril 2026.

Arrêté en Conseil municipal le 07 avril 2026

Publié le 08 avril 2026

Le secrétaire de séance,
Thibaut ARTUR DE LA VILLARMOIS

Le Maire,
Christophe BÉDARD

